



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 90460

## Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les charges de travail de plus en plus lourdes pesant sur les médecins généralistes ainsi que sur le sentiment d'absence de reconnaissance des efforts consentis qui aboutissent à une désaffection des vocations pour cette spécialité (en 2005, 1000 postes de médecine générale n'ont pas été pourvus, s'ajoutant aux 800 restés vacants l'année précédente). En effet, les étudiants qui ont l'ambition de prodiguer des soins de qualité, et de mettre au service des patients tous les moyens modernes qu'ils ont appris à utiliser, voient de moins en moins la médecine générale bénéficier de telles conditions. Ils choisissent en conséquence de suivre des filières qui conduisent à l'obtention de véritable titre de spécialiste. Ce déficit très net d'inscription dans les filières de médecine générale va à court terme aggraver le déséquilibre entre demande de soins et nombre de médecins généralistes français. Certains médecins généralistes du Val-d'Oise se sont fait l'écho du profond malaise de la profession mettant en avant la charge de travail qui ne laisse aucun temps pour la formation continue obligatoire, les obligations administratives très lourdes, l'impossibilité de trouver un remplaçant étant donné le faible nombre de médecins, l'obligation de réduire le temps de consultation de chaque patient du fait d'une salle d'attente surpeuplée... Certes, il a été décidé d'augmenter d'un euro le tarif de la consultation à partir du 1er août prochain et de passer à 23 euros dès le 15 avril pour les consultations d'enfants de 2 à 6 ans, mais cette hausse des honoraires ne répond que partiellement aux difficultés rencontrées par cette profession. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre pour contribuer à la valorisation de ce métier et préserver le maintien de la qualité des soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Delattre](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90460

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3291